

Règlement de concours

Les concours s'adressent aux résidents du Québec qui ont atteint l'âge de 18 ans, mais à l'exclusion des employés, des administrateurs et des dirigeants de WKND 91,9, de Leclerc Communication, de toute société affiliée (telle que décrite dans la Loi canadienne sur les sociétés par actions) à la station de radio WKND ou à Leclerc Communication, (les «sociétés affiliées»), les employés, les administrateurs et les dirigeants des commanditaires (les «commanditaires»), les employés, les administrateurs et les dirigeants de leurs agences publicitaires ou promotionnelles respectives, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

Le prix offert doit être accepté comme tel, indépendamment de sa valeur commerciale au moment de sa réclamation ou de son utilisation, dans le cas contraire il lui sera retiré. Le prix, et tout élément le composant, n'est ni transférable, ni monnayable, ni échangeable. Le prix doit être accepté à titre de récompense sans aucune possibilité d'obtenir un prix de substitution, sauf avis contraire de la part du fournisseur.

Vous ne pouvez pas gagner plus d'un prix à l'intérieur d'une période de 30 jours. Si vous avez gagné plus d'un prix durant cette période, vous recevrez le premier prix gagné, sans possibilité d'échange. Vous ne pourrez pas choisir entre les deux prix.

Comment réclamer votre prix?

Vous devez vous présenter au bureau de Leclerc Communication pour récupérer votre prix. Nos bureaux sont situés au 815, boul. Lebourgneuf, suite 505, Québec (Québec), G2J 0C1. Nos heures d'ouverture sont du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 8 h 30 à 17 h 30. **Vous avez 30 jours pour réclamer votre prix.**

À votre arrivée à la réception, vous devrez présenter une pièce d'identité (carte d'assurance maladie ou permis de conduire). Un formulaire d'exonération pouvant devoir être complété et signé pour la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, il est préférable que le gagnant se présente lui-même à la réception de nos bureaux pour réclamer son prix.

S'il n'y a pas de formulaire d'exonération à signer, le gagnant peut mandater quelqu'un d'autre pour récupérer son prix. Cette personne devra avoir en sa possession une copie d'une pièce d'identité du gagnant (carte d'assurance maladie ou permis de conduire).

Si l'animateur mentionne que nous n'avons pas encore reçu le prix, le département de promotions de WKND 91,9 contactera le gagnant dès que nous l'aurons reçu. Aucun prix ne sera posté. Le gagnant a la responsabilité de venir chercher son prix pendant nos heures d'ouverture.

Réclamation de prix

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Leclerc Communication
815, boul Lebourgneuf, suite 505
Québec (Québec) G2J 0C1
418-529-1021